

DECISION N°48/2024

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU BUREAU DU 12 NOVEMBRE 2024

Séance du 12 décembre 2024.

Le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué le 19 novembre 2024, s'est assemblé à la Maison du Parc, à Orry-la-Ville sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 29

présents : 9

votants : 17

Date de convocation :
19 novembre 2024

Etaient présents :

En présentiel : Patrice MARCHAND, Yves CHERON, Daniel DRAY, Paule LAMOTTE, Joël BOUCHEZ, Didier DAGONET, Michel MANSOUX, Jean-Marie BONTEMPS.

En distanciel : Patrice ROBIN

Avaient donné pouvoir : Manoëlle MARTIN à Paule LAMOTTE, Nathalie LEBAS à Patrice MARCHAND, Stéphanie VAN EUW à Patrice ROBIN, Corry NEAU à Daniel DRAY, Thierry BROCHOT à Michel MANSOUX, Pascale LOISELEUR à Didier DAGONET, Jacques RENAUD à Jean-Marie BONTEMPS, Anne LEFEBVRE à Michel MANSOUX.

Etaient absents : François DESHAYES, Guy HARLE D'OPHOVE, Gil METTAI, Jean-François RENARD, Thibault HUMBERT, Benjamin CHKROUN, Martine BORGGO, Nicole COLIN, Gilles SELIER, Daniel FROMENT, James PASS, Gilles GRANZIERA.

Assistaient également : Patrice URVOY, Président de la Commission « Administration, finances, évaluation », Dominique DUFUMIER, Président de la Commission « Ressources naturelles, énergie, climat », Sara ANTOINE, Chargée de mission au Conseil départemental du Val d'Oise, Claire GOUDOUR, Chargée de mission « Urbanisme » au Parc naturel régional Oise – Pays de France, Jean-Luc HERCENT, Chargé de mission « Patrimoine naturel » au Parc naturel régional, Thibaud DAUMAL, Chargé de mission « Patrimoine naturel » au Parc naturel régional, Solange DUCHARDT, Chargée de mission « Paysage » au Parc naturel régional, Sylvie CAPRON, Directrice du Parc naturel régional Oise – Pays de France.

Le Président propose au Bureau de procéder à l'approbation du procès-verbal de la réunion du 12 novembre 2024.

Le Bureau, à l'unanimité,

- ADOPTE le procès-verbal de la réunion de Bureau du 12 novembre 2024.

Pour copie conforme.
Le Président,



Patrice MARCHAND

Procès-verbal du Bureau

Séance du 12 novembre 2024

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le

ID : 060-256005638-20241212-DECISION482024-AU



L'an deux mille vingt-quatre, le douze novembre à dix-neuf heures s'est réuni, à la Maison du Parc, à Orry-la-Ville, le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France dûment convoqué le 18 octobre 2024, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président du Parc.

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents	10
Nombre de pouvoirs	8

Etaient présents :

En présentiel : François DESHAYES, Patrice MARCHAND, Yves CHERON, Anne LEFEBVRE, Thierry BROCHOT, Joël BOUCHEZ, Michel MANSOUX, Didier DAGONET.

En distanciel : Gil METTAI, Martine BORGEO.

Avait donné pouvoir : Manoëlle MARTIN à François DESHAYES, Jean-François RENARD à Michel MANSOUX, Stéphanie VAN EUW à François DESHAYES, Gille SELLIER à Yves CHERON, Pascale LOISELEUR à Patrice MARCHAND, Daniel FROMENT à Anne LEFEBVRE, Paule LAMOTTE à Didier DAGONET, Jean-Marie BONTEMPS à Michel MANSOUX.

Etaient absents : Guy HARLE D'OPHOVE, Nathalie LEBAS, Thibault HUMBERT, Benjamin CHKROUN, Nicole COLIN, Corry NEAU, Patrice ROBIN, Daniel DRAY, James PASS, Gilles GRANZIERA, Jacques RENAUD.

Assistaient également : Philibert DE MOUSTIER, Président de la Commission « Agriculture/cheval », Cécile GAUVILLE-HERBET, Vice-Présidente de la Commission « Patrimoine historique et culturel », Patrice URVOY, Président de la Commission « Administration, finances, évaluation », Claire GOUDOUR, Chargée de mission « Urbanisme » au Parc naturel régional Oise – Pays de France, Thibaud DAUMAL, Chargé de mission « Patrimoine naturel » au Parc naturel régional, Pascale OLIVAS, Chargée de mission « Environnement » au Parc naturel régional, Solange DUCHARDT, Chargée de mission « Paysage » au Parc naturel régional, François-Xavier BRIDOUX, Chargé de mission « Patrimoine historique et culturel » au Parc naturel régional, Sylvie CAPRON, Directrice du Parc naturel régional Oise – Pays de France.

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance ;
- Adoption du procès-verbal du 3 septembre 2024 ;
- Compte rendu de la commission Avis du 10 octobre 2024 ;
- Avis sur la demande d'autorisation environnementale pour le renouvellement et l'extension d'une carrière de pierre à Saint-Maximin ;
- Programme d'actions 2025 ;
- Réponse à un appel à projet européen pour les travaux de recherche-actions concernant la forêt de Chantilly ;
- Mobilisation du fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal ;
- Mobilisation du fonds « Etudes d'aménagement » pour une étude d'aménagement du site des 3 châteaux à Coye-la-Forêt ;
- Mobilisation du fonds pour l'intégration paysagère des bâtiments agricoles ou liés à l'activité forestière ;

- Mobilisation du fonds faune ;
- Candidature à l'animation du DOCOB du site Natura 2000 « Coteaux de l'Oise autour de Creil » ;
- Ouverture d'une boutique des producteurs ;
- Demande de subvention pour l'animation du programme LEADER 2023/2024 ;
- Renouvellement de la candidature du PNR pour la mise en place de mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) ;
- Convention pluriannuelle d'objectifs avec le Conservatoire national botanique de Bailleul ;
- Adhésion à la convention de participation « Prévoyance » proposée par le Centre de gestion de l'Oise ;
- Augmentation des heures de vacation ;
- Questions diverses.

Monsieur MARCHAND ouvre la séance et donne lecture des pouvoirs.

I. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Joël BOUCHEZ est désigné secrétaire de séance.

2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 3 SEPTEMBRE 2024

Le procès-verbal du Bureau du 3 septembre 2024 est adopté à l'unanimité.

3. COMPTE RENDU DE LA COMMISSION AVIS DU 10 OCTOBRE 2024

Le compte rendu de la Commission Avis du 10 octobre 2024 est adopté à l'unanimité.

4. AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE POUR LE RENOUVELLEMENT ET L'EXTENSION D'UNE CARRIERE DE PIERRE A SAINT-MAXIMIN

Monsieur MARCHAND donne la parole à Thibaud DAUMAL pour une présentation du projet de renouvellement et d'extension d'une carrière de pierre à Saint-Maximin.

Thibaud DAUMAL présente la situation et les principales caractéristiques du projet.

Il explique qu'il a travaillé en amont sur le dossier avec la société DEGAN, que cette dernière respecte plutôt bien ses obligations environnementales (mares pour les amphibiens par exemple) ainsi que les demandes qui lui ont été faites pour ce projet d'extension. Il ajoute que le dossier est de bonne qualité et que les observations dans l'avis sont mineures et purement techniques.

Monsieur MARCHAND regrette que la société DEGAN ait implanté un panneau à son nom qui relève de la publicité. Il faut demander au carrier de l'enlever.

Monsieur de MOUSTIER regrette que toutes ces carrières à ciel ouvert soient remblayées avec des déchets de la Région Parisienne ; ce qui fait que l'Oise devra envoyer ses ordures ménagères plus loin, donc à des coûts plus élevés.

Monsieur MARCHAND indique que les déchets enfouis sont des déchets inertes issus des chantiers du Grand Paris et que les ordures ménagères ne sont plus enfouies.

Il est demandé quelle est la profondeur de cette carrière. Monsieur MARCHAND répond que ces carrières de pierre calcaire à ciel ouvert font généralement une dizaine de mètres.

A l'unanimité, les membres du Bureau valide l'avis proposé.

5. PROGRAMME D'ACTIONS 2025

Monsieur MARCHAND présente le projet de programme d'actions. Il indique qu'il s'agit des projets tels qu'ils ressortent des commissions, sachant que des réductions de crédits sont annoncées et que ce programme devra très certainement être revu à la baisse par le Bureau lorsque les enveloppes financières seront connues.

Il relate qu'une réunion avec Monsieur Jean-François RENARD, Conseiller régional d'Ile-de-France délégué pour les Parcs naturels régionaux, s'est tenue la semaine dernière et que celui-ci a annoncé une perspective de baisse des crédits de fonctionnement de 5 à 8%, tant pour le programme d'actions que pour les frais de structure.

Il ajoute que s'annonce aussi une baisse importante des crédits du Département de l'Oise, de l'ordre de 50% pour le programme d'actions, les frais de structure n'étant pas touchés. Il note que les Départements sont étranglés sur un plan financier alors qu'ils gèrent des dépenses règlementairement incompressibles (RSA, APA, etc.).

Monsieur BROCHOT rappelle que le projet de loi de finance demande que les collectivités locales fassent un effort de l'ordre de 5 milliards d'économie.

Monsieur MARCHAND commente chaque fiche du programme d'actions présenté. Des observations ou précisions sont formulées sur certaines fiches.

Concernant l'assistance scientifique et technique à la préservation des milieux naturels :

Monsieur MARCHAND rappelle que cela comprend aussi, depuis cette année, un volet en Ile-de-France, suite à la création d'un Conservatoire d'Espaces Naturels en Ile-de-France. Il demande si la fiche peut être plus précise sur les projets en Ile-de-France.

Sylvie CAPRON répond que le travail du Conservatoire a seulement démarré cet été et qu'il est prématuré aujourd'hui de viser des actions précises. Elle ajoute que des actions seront identifiées lorsque les subventions seront votées et que le programme d'actions 2025 sera en passe de démarrer.

Adaptation de la forêt de Chantilly au changement climatique :

Monsieur MARCHAND demande si l'on peut prévoir une présentation des projets liés à la forêt de Chantilly au printemps prochain.

Sylvie CAPRON répond que ce sera effectivement une bonne période pour présenter un bilan.

Prolongation des lignes de covoiturage :

Monsieur MARCHAND indique qu'il est proposé de prolonger les lignes de co-voiturage jusqu'en juin 2025 et qu'un bilan sera fait pour voir si des communautés de communes reprennent ou pas ce service.

Pascale OLIVAS indique que cette proposition est faite suite aux campagnes de communication qui ont été faites à la rentrée et qui se sont traduites par un doublement des inscriptions.

Prêt de vélos triporteurs à assistance électrique aux communes et entreprises – 2ème année :

Monsieur MARCHAND demande si ce prêt fonctionne.

Pascale OLIVAS répond que oui, que les triporteurs ont déjà été prêtés à Montépilloy, Pont-Sainte-Maxence, Villiers-le-Sec, la Communauté de communes Carnelle-Pays de France ... Elle ajoute que la Ville de Pont-Sainte-Maxence a été très satisfaite du produit et qu'elle va mettre à son budget l'acquisition d'un triporteur.

Monsieur DESHAYES relate que sa commune en a acheté un il y a quelques années, qu'il est maintenant utilisé mais que cela peut prendre un peu de temps pour faire changer les habitudes.

Accompagnement de copropriétés à la rénovation énergétique – 3ème année :

Monsieur MARCHAND rappelle que 3 copropriétés sont engagées et que le dispositif peut être désormais étendu à l'Île-de-France.

Il note qu'il sera intéressant d'en suivre les résultats concrets.

Programme de réhabilitation du patrimoine rural :

Monsieur MARCHAND pense que des projets sont sans doute déjà en vue pour le programme 2026.

François-Xavier BRIDOUX répond que le thème du prochain programme a été décidé par la Commission et qu'il concernera les tours, tourelles et pigeonniers.

Reconstitution virtuelle de sites et monuments patrimoniaux :

Monsieur MARCHAND souligne qu'il s'agit d'une nouvelle opération.

François-Xavier BRIDOUX fait passer un QR Code à partir duquel on peut voir ce que la reconstitution virtuelle peut donner pour le château de Nanteuil-le-Haudouin.

Monsieur MARCHAND demande si des sites sont déjà pré-identifiés. François-Xavier BRIDOUX répond l'abbaye de Chaalis et le château royal de Senlis.

Monsieur BROCHOT rapporte que le château de Creil bénéficie de cette technique et que la ville a obtenu une subvention de la DRAC.

Accompagnement des Producteurs Oise – Pays de France :

Monsieur BROCHOT demande quels ont été les résultats des analyses de miel qui ont été effectuées, notamment concernant un apiculteur dont on avait des doutes sur la qualité de ses produits.

Sylvie CAPRON répond que les analyses ont relevé quelques manquements sur l'appellation du miel mais marginaux, qui ne remettent pas en cause la marque.

Sensibilisation des consommateurs aux circuits-courts et à l'alimentation locale :

Monsieur MARCHAND demande si le livre de recettes rencontre un succès.

Sylvie CAPRON répond qu'il est très prisé sur les stands et donc épuisé aujourd'hui, d'où cette nouvelle édition.

Développement des circuits-courts agricoles et changement de pratiques :

Monsieur MARCHAND demande si le Président et le Vice-Président de la Commission « Agriculture/Cheval » ont des observations. Monsieur de MOUSTIER trouve, pour sa part, que la définition d'une stratégie foncière territoriale n'est pas du ressort du Parc. Monsieur CHERON estime que cette question est très compliquée.

Monsieur de MOUSTIER regrette l'absence de Marie STURMA, Chargée de mission Agriculture, qui risque de retarder le bon déroulement du programme d'actions.

Sylvie CAPRON observe que Marie STURMA revient début février alors que le programme d'actions ne sera pas encore voté.

Evolution des systèmes de restauration collective et développement de l'approvisionnement local :

Monsieur MARCHAND souligne que des communes attendent aussi l'aide du PNR pour la rédaction des cahiers des charges des marchés de restauration collective.

Sylvie CAPRON répond que cet aspect a bien été repéré et est ou sera aussi traité par le PNR.

Concours design mobilier urbain en bois local :

Monsieur MARCHAND se demande si on ne peut pas ajouter les abris bus.

Sylvie CAPRON répond que cela risque d'aboutir à un produit onéreux. Elle ajoute que, par contre, il est proposé d'ajouter des dispositifs pour cacher les conteneurs poubelle.

Actions de sensibilisation « Grand public » et campagnes écocitoyennes :

Monsieur MARCHAND souligne que Monsieur RENARD a été très impressionné par le nombre de stands et de partenaires à la fête des 20 ans.

Renouvellement des panneaux « communes du Parc naturel régional » :

Monsieur DESHAYES demande comment sont choisies les communes qui bénéficient d'un renouvellement des panneaux.

Sylvie CAPRON répond que tous les panneaux des anciennes communes seront à terme remplacés, soit ils l'ont déjà été, soit ils le seront en 2025. Elle ajoute qu'il reste les panneaux de 10 communes à changer.

Suite à ces échanges, à l'unanimité, les membres du Bureau autorisent le Président à présenter ce programme d'actions au prochain Comité syndical.

6. REPONSE A UN APPEL A PROJET EUROPEEN POUR LES TRAVAUX DE RECHERCHE-ACTIONS CONCERNANT LA FORET DE CHANTILLY

Monsieur MARCHAND rappelle que le PNR et ses partenaires (Institut, INRAe, ONF) bénéficient déjà de financements européens pour un programme qui comprend plusieurs actions pour la forêt de Chantilly.

Il rapporte que la Région Hauts-de-France a lancé un deuxième appel à projet auquel il est proposé de répondre.

Il souligne que ce 2ème programme de recherche (2025-2027) aurait pour objectif de passer à une phase plus opérationnelle par la mise en place d'outils de monitoring et d'outils numériques de gestion forestière.

Il précise que la réponse à l'appel à projet est en cours d'élaboration, qu'il est prévu que le Parc naturel régional soit chef de file et qu'il participe au projet en temps passé (assistante ou vacataire pour les aspects administratifs, géomaticien, chargée de communication...).

A l'unanimité, les membres du Bureau autorisent le Président à soumettre le dossier lors du prochain Comité syndical.

7. MOBILISATION DU FONDS EN FAVEUR D'UNE GESTION ECOLOGIQUE ET PAYSAGERE DU PATRIMOINE VEGETAL

Monsieur MARCHAND rapporte les dossiers suivants :

Commune de FOSSES – renouvellement de 15 arbres

La commune de FOSSES souhaite remplacer 15 arbres qu'elle a été contrainte d'abattre.

- Le montant des devis est de 7 976,78 € HT
- Le montant de l'aide sollicitée (50%) est de 3 988 €.

Commune de SURVILLIERS – diagnostic phytosanitaire de 5 marronniers et 4 châtaigniers dans le parc de la mairie

La commune de Survilliers souhaite connaître l'état de 9 arbres se trouvant autour de la pelouse centrale dans le parc de la mairie.

- Le montant du devis est de 2 000 € HT
- Le montant de l'aide sollicitée (80%) est de 1 600 €.

Commune de BETHEMONT-LA-FORET – fleurissement

La commune de Béthemont-la-Forêt souhaite fleurir les bas-côtés au carrefour de la rue des Petits Pavés et de la rue de la Vieille France, en face du lave-sabots, sur une surface de 30m².

- Le montant du devis est de 2 112,45 € HT
- Le montant de l'aide sollicitée (80%) est de 1 690 €.

MONTLOGNON – site de la fontaine Sainte-Geneviève - expertise phytosanitaire d'un marronnier – remplacement d'un ou deux marronniers

Le projet concerne un micro-lieu emblématique de Montlognon composé de la fontaine Sainte-Geneviève et d'un calvaire. 2 marronniers séculaires et une charmille les encadrent depuis de nombreuses années. L'un des marronniers a été abattu, le 2ème est dans un état moyen. La commune souhaite connaître l'état du marronnier restant, remplacer le premier marronnier déjà abattu et, en fonction du résultat de l'expertise, procéder à l'abattage du deuxième marronnier et à son remplacement.

- Le montant du devis pour l'expertise phytosanitaire est de 939 € HT
- Le montant de l'aide sollicitée (80%) est de 751 €.
- Le montant des devis pour l'abattage et le remplacement des marronniers : 7 000 € HT
- Le montant de l'aide sollicitée (80%) est de 5 600 €.

Monsieur de MOUSTIER suggère de ne pas replanter de marronnier. Solange DUCHARDT répond que c'est effectivement ce qu'elle recommande.

CREIL – plantation d'arbres fruitiers dans deux parcs

La Ville de Creil souhaite mettre en place un verger des naissances dans chaque quartier. Un arbre fruitier représentant les naissances de chaque mois de l'année sera planté dans 2 parcs début 2025.

Sylvie CAPRON explique qu'il y a une erreur dans les devis, les piquets ayant été comptés 2 fois (210 € HT à retrancher du montant des devis présentés).

- Le montant des devis est donc de 2 360,24 € HT
- Le montant de l'aide sollicitée (80%) est de 1 888 €.

LUZARCHES – fourniture d'un arbre fruitier

La commune de Luzarches souhaite remplacer un arbre dans le verger conservatoire de Rocquemont.

- Le montant du devis est de 134,50 € HT
- Le montant de l'aide sollicitée (80%) est de 108 €.

CHANTILLY – expertise sur 180 arbres

La commune de Chantilly souhaite faire expertiser ses arbres d'ornements dans plusieurs lieux. A terme 552 arbres devront être expertisés. Une première tranche porte sur 180 arbres.

- Le montant du devis est de 2 910 € HT
- Le montant de l'aide sollicitée (50%) est de 1 455 €.

Monsieur CHERON suggère que le PNR centralise les demandes des communes en matière d'expertises phytosanitaires de leurs arbres puis passe un marché groupé ; ce qui diminuerait les coûts notamment du fait de l'optimisation des déplacements.

Monsieur DAGONET observe que parfois les expertises sont urgentes.

RARAY - plantation d'arbustes dans le village

La commune de Raray souhaite embellir son village en replantant des arbustes, dans différents endroits du territoire communal.

- Le montant des devis est de 1 750,03 € HT
- Le montant de l'aide sollicitée (80%) est de 1 400 €.

A l'unanimité, les membres du Bureau valident les dossiers présentés et décident de mobiliser le fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal pour les financer.

8. MOBILISATION DU FONDS « ETUDES D'AMENAGEMENT » POUR UNE ETUDE D'AMENAGEMENT DU SITE DES 3 CHATEAUX A COYE-LA-FORET

Monsieur MARCHAND passe la parole à Claire GOUDOUR pour présenter le dossier.

Claire GOUDOUR explique que le Domaine des trois Châteaux, situé à Coye-la-Forêt, est un vaste domaine de 27,7 ha qui, sur 250 mètres de large et 1040 mètres de long, borde la route de Lamorlaye, en vis-à-vis des espaces hippiques.

Elle ajoute que le site est boisé en quasi-totalité et qu'il accueille des bâtiments disséminés sur l'ensemble de l'unité foncière, en particulier trois châteaux de la fin du XIXème siècle – début XXème (Forest Lodge, L'Hermitage, Les Tilles) et le pavillon des Jockeys. Elle montre des photos du site à l'écran.

Elle rapporte que la ville de Paris est propriétaire de ce site qu'elle est sur le point de vendre à l'EPFLO (Etablissement Public Foncier Local de l'Oise) pour le compte de la commune de Coye-la-Forêt.

Elle relate que la commune a le projet de développer une programmation sur ce site : habitat intergénérationnel et inclusif, Institut médico-éducatif, Maison des femmes, activité hôtelière de tourisme vert et de bien-être, espaces entrepreneurs, locaux associatifs, logements en nombre limité...

Elle explique que, compte tenu de l'importance des enjeux identifiés sur le plan écologique, des enjeux de préservation du patrimoine architectural et paysager et des enjeux en terme de développement envisagé sur ce site en entrée de ville, le Parc naturel régional a proposé à la commune de mener une étude paysagère, urbaine et environnementale afin de déterminer des orientations permettant de concilier développement et préservation.

Elle ajoute que les préconisations de la présente étude seront ensuite traduites sous la forme d'une OAP dans le PLU en cours de révision.

Elle note que l'étude nécessite des compétences en paysage et stratégie d'aménagement, le Parc naturel régional mettant à disposition ses écologues pour les enjeux écologiques et ses architectes pour les enjeux patrimoniaux.

Elle indique que le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France serait le maître d'ouvrage de l'étude, la commune participerait à 20% du coût de l'étude.

Elle précise qu'il est proposé de retenir le cabinet A Ciel Ouvert pour un montant de 23 850 € HT soit 28 620 € TTC.

Monsieur DESHAYES souligne que c'est un sujet compliqué, que la commune envisage de donner une possibilité de construire 6 000m² au sol, ce qui semble raisonnable par rapport à l'étendue du site.

Il ajoute qu'une Obligation Réelle Environnementale est prévue ; ce qui permet de sécuriser le site d'un point de vue environnemental mais pose des contraintes.

Monsieur MARCHAND estime que ce site et ce projet sont en effet d'intérêt majeur et qu'il est pertinent que le PNR puisse apporter son aide.

Le Bureau, à l'unanimité, valide cette étude et décide de mobiliser le fonds « Etudes d'aménagement » pour la financer.

9. MOBILISATION DU FONDS POUR L'INTEGRATION PAYSAGERE DES BATIMENTS AGRICOLES OU LIES A L'ACTIVITE FORESTIERE

Monsieur MARCHAND présente le projet d'extension d'un corps de ferme porté par Yves CHERON à Ver-sur-Launette.

Monsieur MARCHAND rapporte que Monsieur CHERON cultive en agriculture biologique du blé qu'il fait moudre par un moulin extérieur avant de transformer la farine en pain sur son exploitation, pain qu'il commercialise principalement en vente directe à la ferme et dans des magasins de producteurs.

Il explique que Monsieur CHERON souhaite relocaliser l'intégralité des étapes de transformation sur son exploitation et que, pour cela, il a besoin de construire un moulin.

Il indique que le projet propose la construction d'une extension de la ferme composée de 3 espaces distincts :

- Une tour d'environ 9 m de hauteur pour le moulin proprement dit ;
- Un espace administratif avec point de vente ;
- Un appentis à destination de stockage.

Il présente l'aide financière sollicitée :

- Demande d'aide au titre de l'étude architecturale : 2 160 €, correspondant à 80% du montant de l'étude architecturale chiffrée à 2 700 € HT ;
- Demande d'aide au titre du surcoût lié aux matériaux de construction : 9 991 €, correspondant à 80% du montant du surcoût pour le bardage et les menuiseries en bois (par rapport à un revêtement métallique et des menuiseries PVC), estimé à 12 489,11 € HT.

Monsieur de MOUSTIER confirme que la Commission Agriculture-Cheval a validé le projet et propose au Bureau du Parc naturel régional l'attribution d'une subvention d'un montant de 12 151 €.

Monsieur CHERON ne participant pas au vote, les autres membres du Bureau, à l'unanimité, valident l'aide financière ainsi proposée, décident de mobiliser le fonds pour l'intégration paysagère des bâtiments agricoles et /ou liés à l'activité forestière et autorisent le Président à signer une convention avec le bénéficiaire de l'aide.

10. MOBILISATION DU FONDS FAUNE SAUVAGE

Monsieur MARCHAND rapporte les deux dossiers présentés au titre du fonds en faveur de la faune sauvage :

Acquisition de matériel de préservation des amphibiens

Monsieur MARCHAND explique que ce dossier concerne la mise en place de matériel de protection des amphibiens autour de la piscine de Fleurines, pour éviter que les amphibiens n'y viennent et ne puissent remonter.

Il s'étonne que ce problème connu ne soit pas résolu.

Thibaud DAUMAL répond, qu'après plusieurs actions menées ces dernières années, il s'agit de le régler de façon définitive.

Monsieur MARCHAND précise que le coût acquisition du matériel est de 3 000 €.

Action de conservation de la Chevêche d'Athéna et de la Chouette Effraie

Monsieur MARCHAND rapporte que le Parc naturel régional a été sollicité pour la mise en place d'actions de conservation de la Chevêche d'Athéna, notamment par la pose de nichoirs.

Il précise qu'il est proposé d'acheter 10 nichoirs (de différents modèles) pour la Chevêche d'Athéna et 3 nichoirs pour la Chouette effraie, ces nichoirs étant installés avec les associations (LPO, Picardie Nature) assurant un suivi de l'espèce.

Il précise que le coût d'achat de ces nichoirs se montent à 1 700 €.

A l'unanimité, les membres du Bureau valident ces deux dossiers et décident de mobiliser le Fonds en faveur de la faune sauvage pour les financer.

II. CANDIDATURE A L'ANIMATION DU DOCOB DU SITE NATURA 2000 « COTEAUX DE L'OISE AUTOUR DE CREIL »

Monsieur MARCHAND rappelle que le Document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 « Coteaux de l'Oise autour de Creil » (ZSC) a été élaboré par le PNR Oise-Pays de France et validé lors du Comité de pilotage qui s'est tenu le 2 octobre 2013.

Il ajoute que lors de ce COPIL, le Parc a été désigné, pour 3 ans, structure animatrice en charge de la mise en œuvre du DOCOB et que cette mission d'animation a été renouvelée en 2017 puis en 2021.

Il explique que la désignation du Président du COPIL et de la structure animatrice en charge de la mise en œuvre du DOCOB doit être renouvelée pour 3 ans.

Il propose de soumettre au prochain Comité syndical la candidature du Parc à l'animation du DOCOB de ce site Natura 2000.

Monsieur MARCHAND note que c'est Monsieur MACUDZINSKI, Maire de Saint-Maximin, qui est le Président du Comité de pilotage.

Sylvie CAPRON explique que ce dernier ne souhaite pas se représenter et que c'est Monsieur BROCHOT, au titre de la Ville de Creil, qui sera candidat.

Monsieur MARCHAND approuve cette candidature.

A l'unanimité, les membres du Bureau autorisent le Président à soumettre au prochain Comité syndical la candidature du Parc naturel régional à l'animation du DOCOB du site Natura 2000 « Coteaux de l'Oise autour de Creil ».

12. OUVERTURE D'UNE BOUTIQUE DES PRODUCTEURS

Monsieur MARCHAND rapporte qu'il est envisagé d'installer une boutique à la Maison du Parc qui proposerait 3 types de produits :

- Des produits alimentaires locaux achetés auprès des Producteurs de la marque ;
- Des produits culturels tels que des livres, des cartes, etc. ;
- Divers objets publicitaires sur la thématique du Parc.

Il ajoute que, dans un premier temps, seuls des produits alimentaires locaux en épicerie sèche seraient vendus.

Il explique que la gestion de la boutique (stock, commandes des produits, comptabilité) serait gérée par les agents d'accueil en lien avec la Chargée de mission agriculture.

Il note qu'il a été retenu de privilégier l'achat-revente avec la mise en place d'une régie de recette.

Il précise que la création d'une régie nécessite de désigner un régisseur et un mandataire suppléant qui seront responsables de la régie ainsi que deux mandataires qui pourront encaisser les ventes. Il indique que la chargée de mission agriculture serait le régisseur de la régie, les mandataires devant encore être désignés.

Il souligne que la sélection des produits alimentaires locaux serait réalisée en interne et soumise au Bureau syndical, que l'achat des produits serait réalisé via le budget annexe du Parc naturel régional Oise sous la procédure habituelle : devis, bon de commande, facture et paiement par mandat administratif.

Il rapporte qu'il est proposé que les tarifs de vente de la boutique de la Maison du Parc correspondent au prix d'achat des produits (livraison comprise) avec une marge de 10%, la tarification devant faire l'objet d'un arrêté de fixation des tarifs généraux.

Il ajoute qu'il est suggéré qu'une remise de 30% puisse être appliquée au tarif de vente pour tout produit endommagé ou produit dont la date limite de consommation (DLC) ou date de limite d'utilisation optimale (DLUO) va être dépassée ou est dépassée.

Il explique que les recettes seraient encaissées selon 2 modes de recouvrement : numéraire et carte bancaire et que le Parc naturel régional Oise - Pays de France devrait donc s'équiper d'un terminal de paiement (TPE) reconnu par la DGFIF.

Il souligne que la marge de 10% appliquée au prix d'achat effectif des produits permettraient de prendre en charge les frais du TPE (frais de transaction de 1,75% et éventuel abonnement).

Il précise que la mise en place de la boutique engendrerait des frais pour l'équipement administratif et informatique de la boutique de l'ordre d'environ 2 500 € correspondant à l'achat de :

- Une tablette/ordinateur dédiée à la gestion administrative des stocks, des ventes, etc.
- Une caisse pour les encaissements numéraires et les tickets de carte bleue à conserver ;
- Un boîtier pour paiement par carte bancaire (avec recharge de bobine de papier).
- Un coffre-fort dédié à la régie de la boutique.

Enfin, il souligne qu'il est envisagé que la boutique soit opérationnelle au printemps 2025.

Monsieur CHERON note qu'un rabais de 30% sur les produits en date limite de péremption n'est pas suffisant.

Monsieur BROCHOT souligne qu'il n'est pas autorisé de vendre des produits dont la date limite de consommation (DLC) est dépassée.

Monsieur BOUCHEZ demande si le PNR serait assujetti à la TVA.

Sylvie CAPRON répond que ce point a été traité avec le Percepteur.

Monsieur de MOUSTIER insiste sur le fait qu'il s'agit d'installer une boutique vitrine des produits des producteurs et non de développer une activité commerciale.

A l'unanimité, les membres du Bureau autorisent le Président à soumettre ce dossier au prochain Comité syndical.

13. DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ANIMATION DU PROGRAMME LEADER 2023/2024

Monsieur MARCHAND rapporte que la convention du programme LEADER 2023-2027 permettant de mettre en œuvre un programme LEADER au sein du Parc a été signée le 16 mai 2024.

Il rappelle que, pour assurer les missions d'animation et le fonctionnement du programme, le Parc naturel régional s'est engagé à affecter des moyens humains équivalents à 1,5 ETP minimum, les dépenses afférentes étant finançables par le FEADER (Fonds Européen Agricole de Développement Rural) à hauteur de 80 %, les 20 % restants étant à la charge du Parc.

Il précise que cette première demande de subvention vise à couvrir les dépenses effectuées durant la période 2023/2024, à savoir les coûts salariaux du poste d'animateur et de celui du gestionnaire à mi-temps ainsi qu'un ensemble de frais de fonctionnement (réception, communication, équipement...).

Il présente le plan de financement prévisionnel pour ces deux années:

DEPENSES H.T.		FINANCEMENT	
Frais de personnel	69 408.54 €	FEADER (80 %)	61 222.50 €
Adhésion à LEADER France	750.00 €	Autofinancement PNR Oise - Pays de France (20 %)	15 305.63 €
Communication sur le programme	594.00 €		
Matériel informatique et téléphone	2 002.81 €		
Frais de déplacement	800.00 €		
Frais de réception	1 083.14 €		
Frais d'évènements	1 889.64 €		
TOTAL :	76 528.13€	TOTAL :	76 528.13€

A l'unanimité, les membres du Bureau :

- Approuvent le plan de financement prévisionnel présenté ;
- Autorisent le Président à apporter toute modification nécessaire au plan de financement prévisionnel ;
- Autorisent le Président à solliciter des subventions pour financer l'animation du programme LEADER, notamment de l'Union européenne via le FEADER ;
- Autorisent le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de l'opération et à la constitution du dossier de demande de subvention.

14. RENOUVELLEMENT DE LA CANDIDATURE DU PNR POUR LA MISE EN PLACE DE MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES (MAEC)

Monsieur MARCHAND rappelle que dans le cadre de la Politique Agricole Commune (PAC) 2014-2020, le Parc naturel régional Oise - Pays de France s'est engagé en tant qu'opérateur pour la mise en place de MAEC sur 3 territoires de l'Oise couvrant 10 804 ha :

- Champs Captants de Boran-Précy-sur-Oise
- Prairies humides de la Thève
- Prairies humides de la Thève – Extension

Il ajoute que, le 28 septembre 2022, le Parc naturel régional a répondu à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Candidatures PAEC » publié en juin 2022 afin de poursuivre les actions menées et a ouvert 2 territoires permettant la mise en place et la conduite de MAEC sur le territoire du Parc naturel régional durant la nouvelle PAC 2023-2027 :

- I PAEC enjeu eau regroupant : les champs captants Boran-Précy-sur-Oise, le bassin d'alimentation de captage d'Auger-Saint-Vincent et le bassin d'alimentation de captage de Montlognon ;
- I PAEC enjeu biodiversité regroupant : les prairies humides de la Thève et les prairies humides de la Thève – Extension.

Monsieur MARCHAND explique qu'après deux campagnes MAEC, il est demandé aux opérateurs de répondre à un Appel à Projet pour renouveler les PAEC déjà en place.

Il rapporte que le Parc naturel régional propose de renouveler les 2 PAEC de son territoire pour l'année 2025-2026 qui seront animés principalement par la Chambre d'Agriculture de l'Oise, le Conservatoire d'Espaces Naturels des Hauts-de-France et l'ensemble des partenaires techniques en place (SISN, SITRARIVE, SAGEBA,...).

Il précise que les coûts d'animation, estimés à moins de 5 000 €, comprennent notamment la réalisation de diagnostics agroécologiques, la réalisation et la gestion des formations et le suivi des contractualisations et qu'ils seraient pris en charge par le fonds « Expertises environnementales » du Parc naturel régional.

A l'unanimité, les membres du Bureau :

- **Autorisent le Président à déposer le dossier du Parc naturel régional Oise - Pays de France pour le renouvellement des PAEC dans le cadre de l'appel à projet « PAEC 2025 » ;**
- **Autorisent le Président à signer tout document nécessaire (convention partenariale, dossier candidature, demande de financement, ...) à la mise en œuvre de l'opération présentée et à la constitution des demandes de financement en réponse à l'appel à projet.**

15. CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS AVEC LE CONSERVATOIRE NATIONAL BOTANIQUE DE BAILLEUL

Monsieur MARCHAND rappelle que, dans le cadre de sa politique de gestion des espaces naturels, le Parc naturel régional a signé en 2006 avec le Conservatoire Botanique National de Bailleul une convention-cadre de partenariat, renouvelée en 2011 puis en 2015, définissant les objectifs et les modalités de leurs actions communes sur le territoire du PNR.

Il ajoute que, depuis 2006, le Parc naturel régional et le Conservatoire botanique collaborent, notamment au travers de différentes actions financées dans le cadre des programmes d'actions du PNR : inventaires floristiques, conservation de la flore, réseau landes, forêt de Chantilly...

Il note que, ces dernières années, le Parc naturel régional et le Conservatoire botanique mettent en œuvre des actions de conservation de la flore menacée du territoire du Parc naturel régional et contribuent au programme de recherche-action pour la forêt du Domaine de Chantilly.

Il explique qu'il est proposé de sécuriser le partenariat d'un point de vue administratif et juridique par la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs de 3 ans qui identifie des objectifs et un programme d'actions pluriannuel donnant lieu à un financement du PNR mais précisés et mis en œuvre dans le cadre d'une convention annuelle, en fonction des programmes d'actions votés par les partenaires.

Monsieur MARCHAND demande quelles sont les actions entreprises avec le Conservatoire botanique en 2024.

Sylvie CAPRON répond qu'il s'agit principalement du programme de conservation de la flore menacée et du programme de recherche sur la forêt de Chantilly.

A l'unanimité, les membres du Bureau valident cette convention pluriannuelle d'objectifs et autorisent le Président à la signer.

16. ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION « PREVOYANCE » PROPOSEE PAR LE CENTRE DE GESTION DE L'OISE

Monsieur MARCHAND rapporte que les employeurs publics ont l'obligation de participer financièrement au risque prévoyance pour leurs agents à partir du 1er janvier 2025.

Il rappelle qu'il a été confié aux Centres de gestion la mission de conclure, pour le compte des collectivités territoriales, des conventions de participation au titre de la protection sociale complémentaire afin de couvrir les risques santé et prévoyance de leurs agents.

Il ajoute que le Centre de Gestion de l'Oise (CDG60) a lancé une mise en concurrence mutualisée en vue de conclure une convention de participation pour le risque prévoyance au profit des collectivités et que le Comité syndical a, par délibération n° 14/22 du 28 mars 2022, donné mandat au CDG60 pour participer à cet appel public à concurrence.

Il relate qu'à l'issue de la procédure, le CDG60 a souscrit une convention de participation pour le risque prévoyance auprès de TERRITORIA MUTUELLE à compter du 1er janvier 2023 pour une durée de 6 ans.

Il explique qu'à l'adhésion, l'employeur sélectionne pour l'ensemble de ses agents, soit la formule 1 (protection minimale), soit la formule 2 (Pack prévoyance) et qu'au sein de la formule choisie, l'employeur doit déterminer le niveau d'indemnisation pour les garanties « incapacité temporaire de travail » et « invalidité permanente » : niveau 1 (90%) ou niveau 2 (95%)

Formule 1 Protection minimale composée de la garantie incapacité obligatoire, les autres garanties étant proposées en option année 2023 et 2024		Formule 2 Pack prévoyance composé des garanties incapacité, invalidité et décès A compter du 1er janvier 2023	
Niveau 1 : 90%	Niveau 2 : 95%	Niveau 1 : 90%	Niveau 2 : 95%

Il rappelle que, pour les agents, l'adhésion à cette prévoyance n'est pas obligatoire mais que la participation financière de l'employeur est seulement attachée à cette convention de participation.

Il indique qu'il est proposé de soumettre au prochain Comité syndical l'adhésion à cette convention de participation pour le risque Prévoyance en optant pour la formule 2 avec un niveau de garantie à 95% et en fixant le montant mensuel de la participation financière à 7,00€.

Monsieur MARCHAND demande à quoi correspond le montant de 7,00€.

Sylvie CAPRON répond qu'il s'agit du montant minimum.

A l'unanimité, les membres du Comité syndical autorisent le Président à soumettre ce dossier au prochain Comité syndical.

17. AUGMENTATION DES HEURES DE VACATION

Monsieur MARCHAND rappelle que le Parc naturel régional organise des sorties et manifestations et participe à de nombreux salons et que pour cela, il a recours à du personnel vacataire (étudiants, retraités...) que le Parc forme.

Il ajoute que ces vacataires permettent aussi de renforcer les moyens humains du Parc, en participant :

- À la distribution de la documentation du Parc (documents touristiques, documents institutionnels, flyers et affiches pour les sorties, etc.),
- À la réalisation de missions ponctuelles variées (secrétariat, observations de terrain, alimentation du SIG, vérification et entretien des barnums du PNR, rangement de cartons de documentation, etc.).

Il rappelle qu'en début d'année, le Comité syndical a voté une enveloppe de 1000 heures de vacation.

Il explique que, cette année, la fête des 20 ans du Parc naturel régional a mobilisé beaucoup d'heures de vacation pour la préparation et l'évènement et qu'en outre, le départ, cet été, de Thibault Bachasson au secrétariat et son remplacement au 25 novembre a amené l'équipe administrative à recourir à des heures de vacation pour l'accueil.

Il rapporte qu'à cette date, toutes les heures de vacation ont été consommées, qu'il serait nécessaire de prévoir 300 heures de vacation supplémentaires.

Il observe l'augmentation des heures de vacation d'année en année et souligne que les élus sont très heureux que le PNR puisse tenir un stand avec du personnel formé lors des manifestations qu'ils organisent.

Sylvie CAPRON note que, cette année, l'augmentation des heures de vacation est largement due à la fête des 20 ans.

A l'unanimité des membres du Bureau, le Président est autorisé à soumettre cette augmentation des heures de vacation au prochain Comité syndical.

18. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur MARCHAND demande s'il y a des questions diverses.

Constatant qu'il n'y a pas de question, Monsieur MARCHAND propose de lever la séance.

La séance est levée à 21H00

Joël BOUCHEZ



Secrétaire de séance

Patrice MARCHAND



Président